



PLUi de la CAB

1^{ère} modification

Pour construire un **projet commun** de développement et harmoniser les règles d'urbanisation, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a élaboré un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** pour ses 38 communes membre, approuvé le 13 janvier 2020.

Après deux ans d'application, une **procédure de modification** est lancée pour améliorer le document et l'adapter à de nouveaux projets et de nouvelles attentes.

La modification ne permet pas cependant de tout changer. ***Elle ne permet pas de modifier le zonage des zones agricoles et naturelles.***

Mais elle permet de :

- de demander l'identification nécessaire au **changement de destination de bâtiments** situés en zone agricole (ex : ancienne grange à transformer),
- faire évoluer certains points du **règlement** (ex : hauteur, aspect, ...),
- d'ajouter des **protections du patrimoine** bâti ou végétal,
- **d'adapter les objectifs de construction** sur les terrains faisant l'objet de projets particuliers ...

Chacun peut participer, par courrier en s'adressant au Maire, dans les cahiers de concertation présents dans chaque mairie ou bien encore par mail à l'attention du service urbanisme de la CAB : plui@la-cab.fr jusqu'au 31 mars 2022. N'hésitez pas à **communiquer vos projets** et à **demandeur plus d'informations**, auprès de la Mairie ou de la CAB.

Le dossier sera présenté à la population lors d'une **enquête publique**, en **début d'été 2022**. Les dates seront fixées au mois d'avril et les mairies pourront les communiquer avant l'affichage officiel sur les panneaux publics.